



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Lettres Sur La Nécessité De La Retraite

Écrites A Diverses Personnes

Le Valois, Louis

Paris, 1682

Avis Au Lecteur.

Nutzungsbedingungen

[urn:nbn:de:hbz:466:1-55414](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-55414)



A V I S
A U L E C T E U R .

JE ne vous diray point,
MON CHER LEC-
TEUR, que l'on m'ait
arraché ces lettres ; ny qu'on
me les ait surprises, pour vous
les donner malgré moy. C'est
de tout mon cœur que je vous
les donne ; Et j'avouë que je
ne les ay faites, que pour les
rendre publiques, Et faire
comprendre, si je pouvois, à

A V I S

tout le monde la nécessité de la
retraite.

J'ay mesme quelque temps
douté, si je me contenterois de
donner des lettres sur un si
grand sujet, ou si je ne devois
point en faire un juste traité.

Mais outre qu'il m'a paru
qu'un traité seroit plus vague
& plus sec; & que les lettres,
qui peuvent estre familières &
affectueuses, me donneroient
plus de lieu de parler au cœur:
il y a eu encore des personnes
de vertu, qui ont jugé que les
lettres reviendroient davanta-
ge au goust du siècle; que le

AU LECTEUR.

seul nom de traité feroit peur à mille gens; & que pour gagner les hommes à Dieu, il falloit donner quelque chose à leur esprit, & les prendre par où ils pouvoient estre pris.

Ainsi j'ay résolu d'écrire à cinq ou six personnes de ma connoissance; & je les ay tellement choisies & si peu marquées, qu'en supprimant leurs noms, il paroitra que j'écris à tout le monde, sans écrire à personne en particulier. Leurs caractères sont si différens, & tout ensemble si étendus, qu'il sera difficile, MON CHER

A V I S
LECTEUR, que vous n'y
rencontriez le vostre. Vous di-
rez que, sans vous chercher,
je vous ay trouvé; & que je
vous parle sans vous connoi-
tre, comme si je vous connoissois
parfaitement.

Je prie Dieu, qu'il vous
touche le cœur, pendant que je
vous parleray; & qu'il vous
donne non seulement de l'estime
& de l'amour pour la retraite,
mais encore le temps & la vo-
lonté d'en faire quelqu'une.

Si je vous y invite cette an-
née extraordinairement; ce n'est
pas que je ne sçache que l'usage

AU LECTEUR.

en est déjà établi à Paris ; Et
que comme dans l'ancien Te-
stament ^{a Num. 35. 64} il y avoit plusieurs
villes de refuge, où les Lévites
recevoient les criminels, qui y
venoient, pour éviter en mes-
me temps Et les poursuites de
la Justice, Et les occasions de
retomber dans leurs crimes ; il
y a présentement dans cette
ville plusieurs maisons, qui sont
comme autant d'asyles, où les
Lévites du nouveau Testa-
ment, c'est-à-dire, des hommes
consacrez à Dieu dans l'état
Ecclésiastique, séculier Et ré-
gulier, ont de tout temps reçu

A V I S

les pécheurs qui s'y sont réfugiés, pour s'éloigner du péché, pour faire pénitence, pour se tirer des mains de la justice de Dieu, & se jeter entre les bras de sa miséricorde.

Mais si l'on considère le petit nombre des personnes, qui pratiquent la retraite; & le grand nombre de ceux qui en ont besoin, & qui n'y pensent point, ou qui n'ont pas la force de s'y déterminer: on avouera qu'il y a grande raison de réveiller les esprits, & de les exhorter à un si saint exercice; & bien loin de trouver à re-

AU LECTEUR.

dire à l'effort que je fais, on
conspirera pour le faire réüssir à
la gloire de Dieu.

Au reste, MON CHER
LECTEUR, vous verrez par
ma seconde lettre, que je vous
exhorte à la solitude en général,
sans vous en prescrire aucune
en particulier; & sans préten-
dre que vous la veniez chercher
dans la Maison où je suis, plû-
tost qu'ailleurs.

Comme ce fut^b le S. Esprit,
qui conduisit JESUS au desert;
c'est à ce mesme Esprit à vous
y conduire, & à vous marquer
le desert, où il a dessein de vous

^b Ductus est
JESUS in de-
sertum à Spi-
ritu. Matth.
4. 1.

A V I S

communiquer ses graces. Allez où vous sentez qu'il vous porte ; où vous croyez le trouver plus sûrement, plus purement, plus parfaitement ; que ce soit là l'unique règle de vostre choix, & n'ayez jamais d'autre vûë.

2. Cor. 12.
15.

Mais ne croyez pas que je vous parle de la sorte, pour me défendre de vous rendre service. Libentissimè impendendam, & superimpendar ipse pro animabus. Ma vocation est de travailler au salut des ames ; je m'estimeray heureux d'y employer tout ce

AU LECTEUR.

que Dieu m'a donné de forces ;
Et si la Providence vous ad-
dresse à moy , vous pouvez
compter que je suis à vous.

Afin que vous n'en doutiez
point , je veux bien vous aver-
tir sur cela de trois ou quatre
choses , que vous serez peut-
estre bien aise de sçavoir.

La première est , que de nos
trois Maisons de Paris , on a
jugé que celle que nous avons
au faux-bourg S. Germain ,
seroit la plus propre pour la re-
traite ; parce qu'elle est effecti-
vement dans un quartier plus
retiré Et plus tranquille ; Et

A V I S

qu'elle paroist si solitaire, qu'il semble, quand on est dedans, que l'on soit bien loin de Paris.

La seconde est, que l'on a dessein d'y faire desormais de deux sortes de retraites, l'une particulière, l'autre commune.

On appelle retraite particulière, lorsque n'y ayant que peu de personnes, on se contente de les voir chacun dans leurs chambres, & de leur marquer les exercices spirituels, qu'ils doivent faire.

On appelle retraite commune, lorsque plusieurs personnes se retirent ensemble, & qu'on

AU LECTEUR.

tre les entretiens particuliers qu'on leur fait, on les assemble encore tous les jours plusieurs fois, pour leur faire des conférences, & leur donner tous les sujets de leurs méditations.

L'une & l'autre manière de retraite est excellente; mais l'expérience fait voir que la seconde est moins ennuyeuse, que l'on y est plus instruit, & qu'on la fait ordinairement avec plus de ferveur.

Elle est moins ennuyeuse; parce que bien que l'on y garde aussi exactement le silence que dans la première; on n'y est pas

A V I S

si long-temps seul, ny si continuellement enfermé dans une chambre; les fréquentes assemblées, où l'on se trouve, les conférences & les autres discours publics, que l'on y entend, réveillent l'imagination, & entretiennent l'esprit.

On y est plus instruit; car un Directeur donne plus de temps, fait plus de conférences, & parle plus librement à plusieurs personnes assemblées, qu'à une personne seule.

On y a ordinairement plus de ferveur; soit parce que l'on y est animé par l'exemple des

AU LECTEUR.

autres ; soit parce que le Directeur mesme parle , non seulement avec plus de liberté , mais encore avec plus d'ardeur & de zele , lorsqu'il parle en public , que quand il parle teste à teste ; soit enfin parce que Nôtre Seigneur aime les assemblées , qui se font en son nom , & que selon^d la promesse qu'il en a faite , il prend plaisir à s'y trouver & à y présider. d Matth. 18.
20.

En troisiéme lieu , on a crû qu'il seroit bon de marquer à peu près les temps , auxquels se pourront faire cette année les retraites publiques ; & voicy

A V I S

à quoy l'on s'est arresté.

On taschera de faire la première dans la Semaine sainte; la seconde vers la Pentecoste; la troisième dans le mois d'Aoust avant la feste de l'Assomption de nostre Dame; la quatrième à la Toussaints; & la cinquième à Noël.

On pourra encore en faire d'autres, s'il se présente du monde suffisamment: & s'il y a quelques personnes, qui ne puissent pas estre des retraites communes; on fera hors ces temps-là toujours en état de recevoir ceux qui se présenteront

AU LECTEUR.

pour les retraites particulières.

Quatrièmement enfin, je ne dois pas oublier d'avertir, que chaque retraite sera ordinairement de huit jours, & qu'il est tres-important de n'en rien retrancher. Ceux qui l'ont faite, sçavent qu'il n'y a pas un jour à perdre; & le Pape Alexandre VII. a esté si persuadé qu'il falloit du moins ce temps pour faire une bonne retraite, qu'il l'a exigé comme une condition nécessaire pour gagner l'indulgence plénière qu'il a accordée à ceux qui feroient les exercices spirituels de Saint Ignace dans

A V I S

quelqu'une de nos Maisons ;
toutes les fois qu'ils les feroient :

*è In Bulla
Cum sicut no-
bis, &c. dat.
12. Octob. an.
1697.*

e Omnibus & singulis
Christi fidelibus, tam præ-
dictæ Societatis, quàm aliis
quibuslibet Ecclesiasticis,
& laïcis, qui in domibus
memoratæ Societatis,
exercitia à sancto Ignatio
ejusdem Societatis funda-
tore instituta, per octidui
spatium quandocunque
peregerint, & interea tem-
poris verè pœnitentes, &
confessi sacro - sanctum
Eucharistiæ Sacramentum
sumpserint, quoties id ege-

AU LECTEUR.

rint, plenariam omnium
peccatorum suorum in-
dulgentiam, & remissio-
nem misericorditer in Do-
mino concedimus.

Cependant, MON CHER
LECTEUR, je ne veux point
vous faire une loy; ny vous
mettre dans l'impossibilité de
faire une plus courte retraite,
quand vous ne pourrez pas la
faire si longue. Je vous dis ce
qui seroit pour le mieux; mais
je vous laisse la liberté d'en faire
si peu que vous voudrez. Vous
y viendrez quand il vous plai-
ra; vous en sortirez quand il

A V I S

vous plaira ; une retraite de
trois ou quatre jours vaudra
toûjours mieux que rien.

Je vous demande seulement
que quand vous prendrez le
temps des retraites communes,
Et que vous n'aurez pas des-
sein d'y demeurer tout les huit
jours, vous y veniez plûtoft
les premiers jours que les der-
niers. Le commencement vous
peut estre utile sans la fin; mais
la fin vous ser-viroit peu sans le
commencement.

